

ASSOCIATION CINESOURDS

36 Rue Ponsardin
51100 REIMS

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Alain FONTANESI Directeur de Bureau
Denis CLÉMENT Directeur Adjoint
Nathalie DROUARD
Laurence MIAS
Romain MOZET
Isabelle PERRYAY
Benjamin VERMEREN

ASSOCIATION CINESOURDS

36 Rue Ponsardin
51100 REIMS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2012**

ASSOCIATION CINESOURDS

36 Rue Ponsardin

51100 REIMS

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- × le contrôle des comptes annuels de l'Association « Cinésourds », tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- × la justification de nos appréciations,

- × les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Nous nous sommes également attachés à justifier le montant des subventions avec les conventions émanant des organismes financeurs.

Nous avons également vérifié l'exactitude des explications apportées dans l'annexe comptable, sur la comparabilité des produits et charges d'exploitation entre l'exercice considéré et l'exercice précédent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Reims, le 23 mai 2013

FCN

Commissaire aux comptes

Romain MOZET

Associé



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2012

ASSOCIATION CINESOURDS

36 Rue Ponsardin

51100 REIMS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2012 12			Exercice N-1 31/12/2011 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions	175 251	20 821	154 429	161 627	7 198	4.45
Installations techniques Matériel et outillage	31 889	12 273	19 615	1 423	18 192	NS	
Autres immobilisations corporelles	44 243	27 078	17 165	21 032	3 867	18.39	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	100		100	30	70	233.33	
	TOTAL I	251 483	60 173	191 310	194 113	7 197	3.91
Comptes de liaison	TOTAL II						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	32 409	17 922	14 486	14 649	162	1.11
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	27 339	2 235	25 105	28 504	3 399	11.92
	Autres créances	19 186		19 186	4 015	15 171	377.88
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	16 868		16 868	1 040	15 828	NS	
Charges constatées d'avance (3)	344		344	1 186	842	71.00	
	TOTAL III	96 146	20 157	75 989	49 393	26 596	53.85
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	347 628	80 330	267 298	293 506	33 793	14.47



(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2012	31/12/2011	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	152	152		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	14 645	11 371	3 274	28.79
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	9 186	3 274	5 912	180.58
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	16 265	9 349	6 916	73.98	
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
	TOTAL I	46 249	24 744	26 182	66.69
	Comptes de liaison				
	TOTAL II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	TOTAL III				
DETTES (I)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	161 555	172 933	11 378	6.58
	Emprunts et dettes financières divers		10 000	10 000	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 176	11 717	9 459	80.73
	Dettes fiscales et sociales	36 877	14 667	22 210	151.42
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		42	42	100.00
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	7 442		7 442	
	TOTAL IV	227 050	209 359	17 691	8.45
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	267 299	238 506	28 793	14.17



(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont comptes bancaires courants et soldes créditeurs de banques

219 608	209 359
25 000	27 802

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises	5 954	37 801	31 847	84.25
Production vendue de Biens et Services	137 646	264 526	126 880	47.96
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	109 248	139 221	29 972	21.53
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	18 646	22 242	3 596	16.17
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	589	9 856	9 267	94.02
TOTAL I	272 034	473 646	281 502	42.56
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises	2 474	13 250	10 776	81.33
Variation de stock (marchandises)	886	1 443	558	38.64
Achats de matières premières et autres approvisionnements		20 469	20 469	100.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	79 875	290 604	210 728	72.51
Impôts, taxes et versements assimilés	1 770	1 555	214	13.76
Salaires et traitements	113 593	89 855	23 739	26.42
Charges sociales	26 740	19 050	7 690	40.37
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	18 452	14 687	3 764	25.63
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	19 221	19 581	361	1.84
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	1 060	779	282	36.17
TOTAL II	264 000	472 273	267 203	48.97
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	8 034	2 373	5 641	237.74
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		73			73	
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V		73				
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	6 219		7 141		922	12.91
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI	6 219		7 141		922	12.91
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	6 219		7 141		922	13.94
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	8 977		4 768		6 636	139.18
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	630		2 045		1 416	69.21
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 724		7 609		885	11.63
Reprises sur provisions et transferts de charges						
TOTAL VII	7 354		9 654		2 300	23.83
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35		1 434		1 399	97.56
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			178		178	100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
TOTAL VIII	35		1 612		1 577	97.83
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	7 319		8 042		724	9.00
Impôts sur les bénéfices (IX)						
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	279 511		483 300		203 789	42.17
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	270 325		480 825		208 702	43.63
SOLDE INTERMEDIAIRE	9 186		3 274		5 912	180.58
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	9 186		3 274		5 912	180.58

Cinésourds
36 RUE PONSARDIN
51100 REIMS

EXERCICE 2012

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2012, dont le total est de 267 298,81 €, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 279 510,99 €, hors bénévolat, et dégageant un résultat excédentaire de 9 186,11 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.



1. L'association

Cinésourds est une association française à but non lucratif, sise à Reims.
Son objet principal est orienté vers :

- l'accessibilité des sourds à différentes activités culturelles, à des stages, à des prestations d'interprétariat ;
- la production et la vente de supports vidéo DVD destinés principalement aux sourds.

2. Faits caractéristiques de l'exercice

L'association organise tous les 2 ans un Festival culturel international, le « Festival Clin d'œil ». Les fortes variations des produits et charges d'exploitation constatées entre 2012 et 2011 trouvent leur origine dans l'organisation et la réalisation du Festival Clin d'œil 2011.

L'association a poursuivi en 2012 ses activités habituelles et notamment l'activité de plateforme d'interprétation à distance démarrée en 2011.

L'interprétation à distance est un service mettant en œuvre des caméras vidéo pour fournir un service d'interprétation en langue des signes sans la présence physique d'interprète. Elle permet à un utilisateur sourd équipé d'un PC ou d'un téléphone vidéo de contacter un centre d'appel vidéo d'interprètes qui va pouvoir traduire la conversation en langue des signes françaises. Les signes de la personne sourde sont vus par l'interprète qui les traduit, et sa voix est alors entendue par la personne entendante. Il permet aux sourds de téléphoner au même titre que les entendants.

L'interprétation à distance n'a pas pour objectif de remplacer les services d'un interprète physiquement présent mais de proposer un service complémentaire aux usagers et aux interprètes eux-mêmes :

- Entretien impromptu ou sur rendez-vous et de courte durée (moins d'une heure) ;
- Appel téléphonique sans la présence physique de la personne sourde en face de l'interprète.

L'objectif du service d'interprétation à distance est de mutualiser les ressources humaines (interprètes) afin de répondre à un plus grand nombre de ces demandes. Dans les situations où des interventions peuvent s'effectuer aussi bien physiquement qu'à distance, le coût global de la prestation doit être réfléchi afin de ne pas nuire à l'une ou l'autre de ces activités. Le temps d'interprétation à distance est limité à 1/3 du temps de travail de l'interprète.

3. Evènements postérieurs à la clôture

Achèvement de la préparation et organisation du Festival Clin d'œil 2013 qui se déroulera du 5 au 7 juillet 2013 et qui fêtera en 2013 ses 10 ans d'existence.

4. Règles et méthodes comptables

4.1. Cadre légal et réglementaire de référence

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général.

4.2. Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice comptable a une durée de 12 mois courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.
Il est rappelé que l'exercice précédent clos le 31 décembre 2011 avait la même durée.

4.3. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité d'exploitation* ;
- *permanence des méthodes comptables* ;
- *indépendance des exercices*.



4.4. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une image fidèle :

- du patrimoine ;
- de la situation financière ;
- des résultats de l'association.

4.5. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).

Il n'y a pas eu de dérogation.

4.6. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).

Il n'y a pas eu de modification sur l'exercice.

4.7. Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif, Actif, ainsi que les comptes de provisions éventuellement constatées dont un détail suit.

4.8. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.

Rien n'empêche de comparer, d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat, outre l'organisation du festival 1 an sur 2.

4.9. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

4.9.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat, ou le cas échéant à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles peuvent être décomposées par composants significatifs.

Aucun frais financier spécifique à l'acquisition ou à la production d'immobilisations n'a été immobilisé.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire d'amortissement, les durées d'utilisation et les taux les plus usuels sont les suivants :

- Logiciels et incorporels	1 à 2 ans soit 100% à 50% ;
- Constructions	25 ans soit 4% ;
- Matériels Audio / vidéo	2 à 5 ans soit 50% à 20% ;
- Installations générales	5 ans soit 20% ;
- Matériels de transport	2 à 4 ans soit 50% à 25% ;
- Matériels bureau et informatique	3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ;
- Agencements et mobilier de bureau	3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ;



4.9.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Aucune dépréciation n'est à constater.

4.9.3. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

4.9.4. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ont été comptabilisées selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

4.9.5. Produits à recevoir

Les produits à recevoir ont été rattachés aux postes de créances, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

4.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

4.10.1. Fonds propres

Les fonds propres de l'association se composent des excédents ou des déficits réalisés des années précédentes cumulés et affectés au poste « Report A Nouveau ».

4.10.2. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.



4.10.3. Charges à payer

Les charges à payer ont été rattachées aux postes de dettes, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

4.10.4. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ont été comptabilisés selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association.

4.10.5. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

4.10.6. Valorisation du bénévolat

Il n'est pas fourni d'estimation chiffrée du bénévolat du fait d'absence de bénévolat sur l'exercice ou de l'impossibilité de le valoriser de manière précise.

Les contributions volontaires constatées sur l'exercice sont non significatives.

5. Informations complémentaires à certains postes du bilan

5.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans les tableaux suivants.

5.1.1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles, corporelles et des amortissements

5.1.1.1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles et corporelles	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunitions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Logiciels et site Internet	- €	- €	- €	- €
Terrains	- €	- €	- €	- €
Constructions	172 116 €	- €	- €	172 116 €
Installations techniques, matériel et outil.	22 195 €	19 603 €	9 909 €	31 889 €
Autres immobilisations corporelles	42 720 €	5 976 €	1 318 €	47 378 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	237 032 €	25 579 €	11 227 €	251 383 €



5.1.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements logiciels et site Internet	- €	- €	- €	- €
Amortissements des terrains	- €	- €	- €	- €
Amortissements des constructions	13 222 €	6 885 €	- €	20 107 €
Amortissements install.tech., matériel & outil.	20 772 €	1 411 €	9 908 €	12 274 €
Autres immobilisations corporelles	18 955 €	9 843 €	1 007 €	27 792 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	52 949 €	18 139 €	10 915 €	60 173 €

5.1.2. Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunitions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Autres immobilisations financières	30 €	70 €	- €	100 €
TOTAL	30 €	70 €	- €	100 €

Aucun amortissement ni aucune provision n'est constaté sur les immobilisations financières à la clôture de l'exercice.

5.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Total brut	A - d'1 an	A + d'1 an
Autres immobilisations financières	100 €	70 €	30 €
Autres créances clients	27 339 €	25 104 €	2 235 €
Divers état et autres collectivités publiques	15 826 €	15 826 €	- €
Débiteurs divers	3 360 €	3 360 €	- €
Charges constatées d'avance	344 €	344 €	- €
TOTAL	46 969 €	44 704 €	2 265 €

ETAT DES DETTES	Total brut	A - d'1 an	A + d'1 an	A + de 5 ans
Emprunts et dettes /ets crédits à 1 an maxi	25 000 €	25 000 €	- €	- €
Emprunts et dettes /ets crédits à + d'1 an	136 555 €	8 921 €	39 417 €	88 217 €
Emprunts et dettes financières divers	- €	- €	- €	- €
Fournisseurs et comptes rattachés	21 176 €	21 176 €	- €	- €
Personnel et comptes rattachés	16 972 €	16 972 €	- €	- €
Organismes sociaux	19 838 €	19 838 €	- €	- €
Autres impôts et taxes	67 €	67 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	7 442 €	7 442 €	1 €	1 €
TOTAL	227 050 €	99 416 €	39 417 €	88 217 €
Emprunts souscrits au cours de l'exercice	- €	- €	- €	- €



5.3. Comptes de régularisation actif

Les autres créances d'un montant de 19 185,58 € contre 4 014,70 € pour l'exercice précédent se composent de subventions à recevoir et autres charges d'avance.

Les charges constatées d'avance sont d'un montant total de 344,07 € à la clôture de l'exercice contre 1 186,36 € à la clôture de l'exercice précédent.

5.4. Fonds associatifs

Tableau de variation fonds propres

Situation nette	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	152 €	- €	- €	152 €
Ecarts de réévaluation	- €	- €	- €	- €
Subventions d'investissement	9 349 €	12 000 €	5 084 €	16 265 €
Report à nouveau	11 371 €	3 274 €	- €	14 645 €
Excédent N-1	3 274 €	- €	3 274 €	- €
Excédent N	- €	9 186 €	- €	9 186 €
TOTAL	24 146 €	24 460 €	8 358 €	40 249 €

5.5. Provisions pour dépréciation

Provisions pour charges	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Sur stocks et encours	18 646 €	17 922 €	18 646 €	17 922 €
Sur créances adhérents / clients	936 €	2 235 €	936 €	2 235 €
TOTAL	19 581 €	20 157 €	19 581 €	20 157 €

5.6. Comptes de régularisation passif

Eléments	Exercice	Exercice précédent
Charges à payer incluses dans les postes :		
Emprunts	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 176 €	11 717 €
Dettes fiscales et sociales	36 877 €	14 667 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	- €	- €
Autres dettes	- €	- €
TOTAL 1	58 053 €	26 385 €
Produits constatés d'avance	7 442 €	- €
TOTAL 2	7 442 €	- €
TOTAL	65 496 €	26 385 €

6. Informations complémentaires

Au cours de l'exercice 2012, l'association Cinésourds a bénéficié des subventions suivantes :

6.1. Subventions de fonctionnement, de participation aux programmes d'interprétation et d'actions d'ouverture à la culture et de préparation du festival clin d'œil 2013 :

Origine des subventions	Montant
Ville de REIMS	28 500 €
Conseil Général de la MARNE	39 970 €
Région CHAMPAGNE ARDENNE	9 000 €
DRAC	11 373 €
TOTAL	88 843 €

Le festival Clin d'œil, organisé tous les 2 ans, nécessite pour sa réalisation, une préparation permanente. Ainsi chaque année précédent un festival nécessite d'engager des frais d'organisation. Les subventions déjà reçues ou à recevoir concernant le festival 2013 ont été rattachées à cet exercice pour la partie dédiée à la préparation du festival et compte tenu des dépenses correspondantes engagées.

6.2. Subventions d'investissement

L'association a reçu sur l'exercice 12 000 € de subventions d'équipement pour financer le remplacement de la caméra.

6.3. Autres produits

Les autres produits correspondent à divers ajustements pour 589,11 €.



7. Autres renseignements

7.1. Ventilation de l'effectif salarié de l'association par catégorie

Catégorie	A la clôture de l'exercice	A la clôture de l'exercice précédent
Cadres	0	0
Non cadres	6	5
TOTAL EFFECTIF SALARIE	6	5

7.2. Situation fiscale

L'association n'a pas de but lucratif, elle n'est pas assujettie aux impôts commerciaux pour ses activités, toutes non commerciales.

8. Engagements financiers hors bilan

8.1. Engagements donnés et engagements reçus

Engagements donnés	Exercice	Exercice précédent
Effets escomptés non échus	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Intérêts sur emprunts en cours	- €	- €
Redevances de crédit bail	- €	- €
Engagements en matière de pensions et retraites	- €	- €
Droit Individuel à la Formation (D.I.F.)	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	- €	- €



Néant

Engagements reçus	Exercice	Exercice précédent
Legs et donations autorisés et acceptés (*)	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	- €	- €

Néant

8.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été provisionnée à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère non significatif de celle-ci au vu du caractère non significatif.

9. Services et manifestations proposés par l'association

9.1. Description des services et manifestations proposés par l'association

Les différents services et manifestations proposés par l'association sont regroupés autour de cinq catégories présentées ci-après :

- Actions Culturelles - Café Théâtre :

- Mise en scène de spectacles par des artistes professionnels ou semi professionnels, en faveur des sourds au niveau régional ;
- Offre culturelle permettant de diffuser de manière régulière la Culture Sourde, la langue des Signes et encourager la pratique artistique ;

- Atelier Regard En Soi:

- Atelier regroupant des stagiaires désireux d'acquérir un savoir-faire artistique ;
- Atelier permettant aux participants d'acquérir une capacité d'adaptation utile dans leur vie quotidienne ;
- Cette liberté d'expression constitue un moteur pour la création artistique individuelle ou collective ;

- Action Audiovisuelle :

- Vente de DVD par correspondance.
- Catalogue composé de 20 films, dont certains sont édités en 6 langues :
 - pièces de théâtre ;
 - films pour enfants ;
 - documentaires en Langue des Signes ;



- Festival Clin d'Œil :

- Organisation à Reims d'un Festival international biennal regroupant plus de 1 500 festivaliers pendant 3 jours ;
- Ce festival est l'occasion pour les artistes venus du monde entier d'exposer ou de présenter leurs œuvres :
 - pièces de théâtre ;
 - projections de films ;
 - faire découvrir au public la richesse artistique en Europe.

Le Festival Clin d'Oeil est né en 2003, il propose un large panel de créativité culturelle : des spectacles de théâtre, de danse, des expositions, des films... les créateurs sont sourds ou entendants maîtrisant la LSF. L'objectif est de montrer que la culture, l'art peut se créer en langue des signes. L'évènement ne se cantonne pas à la France, des dizaines d'artistes viennent de toute l'Europe

- Service Interprétariat :

L'objectif du service est de :

- Permettre aux personnes sourdes de se rendre à des rendez-vous de toute nature, santé, justice, social ou privé, dans des conditions de communication normales via l'intervention d'interprètes en langue des signes française mis à leur disposition ;
- Permettre une meilleure accessibilité à la communication entre les sourds et les entendants.

Alain FONTANESI Directeur de Bureau

Denis CLÉMENT Directeur Adjoint

Nathalie DROUARD

Laurence MIAS

Romain MOZET

Isabelle PERRYAY

Benjamin VERMEREN

ASSOCIATION CINESOURDS

36 Rue Ponsardin
51100 REIMS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2012



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale d'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

ASSOCIATION CINESOURDS

36 Rue Ponsardin

51100 REIMS

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Reims, le 23 mai 2013

FCN

Commissaire aux comptes

Romain MOZET

Associé
